

Lyon, le 30 janvier 2024

Communiqué de presse

Ekopak France salue la sortie du décret sur le REUT dans l'agroalimentaire

Suite au Plan Eau paru en 2023 qui vise à une préservation de la ressource, le décret permettant la réutilisation des eaux usées dans les processus de l'agroalimentaire a enfin été publié le 24 janvier 2024 au Journal Officiel. Ekopak France salue cette nouvelle réglementation, convaincue que l'économie circulaire de l'eau est essentielle à un avenir durable. Mais maintenant, il faut agir !

Le décret tant attendu sur le REUT dans l'alimentaire

Le décret « définit les conditions requises pour la production et l'usage d'eaux réutilisées en vue de la préparation et la conservation de toutes denrées et marchandises destinées à l'alimentation humaine, compatible avec les exigences de sécurité sanitaire des aliments ».

Déjà en vigueur depuis longtemps dans les pays européens comme la Belgique, le retard de la France sur le sujet était notoire. Aujourd'hui, le décret permet aux industriels de réutiliser les eaux traitées dans leur processus. « Pour certaines industries, cette réutilisation des eaux permettra une économie de 15 % à 80 % en eau potable », estime le ministère.

« Accompagner les industriels dans leurs projets de REUT est la mission d'Ekopak France »

Accompagner les industriels dans leurs projets de REUT est la mission d'Ekopak Sustainable Water, une entreprise belge à portée internationale.

« Il est à présent primordial d'aller au-delà de l'étude de faisabilité et de se concentrer sur les avant-projets, projets et réalisations », insiste Laëtitia Mollet, Commerciale Ekopak France.

« Notre expérience en Belgique, où nous avons déjà réalisé plusieurs solutions de réutilisation de l'eau, soit sur des rejets de STEP industrielles, soit en REUT pour produire de l'eau industrielle, ont amené les industries françaises à consulter notre filiale française créée en 2021. Notre engagement ? Collaborer pour un avenir durable et circulaire ! »

À propos d'Ekopak France

La société Ekopak naît en Belgique en 2004. Sa mission est de recycler les eaux usées des entreprises et fournir de l'eau industrielle en période de stress hydrique, ainsi que d'accompagner les industries vers une gestion de l'eau plus durable. En 2019, Ekopak a déjà implanté ses solutions dans onze pays différents, au sein de 700 entreprises. L'année 2021 marque la naissance d'Ekopak France. Ekopak France, certifié ISO 9001, est implanté à Rouen, Lyon et Pithiviers. L'entreprise compte 23 personnes depuis le rachat de la société H2O Production. Le groupe Ekopak emploie 230 personnes dans le monde entier. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site web : ekopak-france.fr.

Contact presse

Agathe Rocher - 06 46 26 73 97

agatherocher.ekopak@gmail.com

presse@ekopak-france.fr